

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 juin 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, MANGUELIN, BLANC, PESTELLE

Mmes CHAMBAUD, DECHAVANNE, DECHAIX, GUDET, ROGNARD

Excusé: Mr Joël FAGNI

Pouvoir : Joël FAGNI a donné pouvoir à Stéphane LAPALUD

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

Le Maire accueille les enfants de la classe de CM2 qui ont fait tout au long de l'année un travail sur la commune et clôture ce projet en participant au conseil municipal. Il fait une présentation rapide du conseil municipal et de son déroulement.

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 24 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire revient sur les intempéries survenues jeudi 16 juin en soirée avec l'inondation de plusieurs habitations en particulier route de la Mitaine et Lotissement de la Gare. Il remercie la performance et l'efficacité des pompiers qui ont aidé de nombreuses personnes. Les démarches ont été engagées pour déclarer la commune en catastrophe naturelle. Les habitants sinistrés doivent se signaler en mairie et monter un dossier.

2 – POINT SUR LES TRAVAUX

- **Rénovation trottoirs route de St Nizier-le-Désert :** A la fin du mois le choix des entreprises sera fait par l'agence d'ingénierie.
- **Locaux de la gendarmerie :** le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal il avait été décidé que la commune prendrait en charge les travaux de réfection des appartements. Les derniers devis doivent arrivés cette fin de semaine ce qui permettra alors de choisir les entreprises. Michel ALBERTI estime pouvoir lancer les travaux à partir du 15/07 pour une mise en service des appartements en septembre.

Le Maire informe que la commune a signé avec Gestion et Patrimoine un contrat de gestion pour une durée de 1 an renouvelable, pour les 6 appartements de la gendarmerie.

A la demande du Maire les enfants proposent une liste de noms pour la résidence de la gendarmerie. Cette liste est ensuite complétée par les propositions des conseillers municipaux.

Le conseil municipal procède ensuite à un vote dont voici le résultat :

Résidence du renouveau, Résidence de la Renaissance, Résidence des Marliozards, Résidence des Dombes, Résidence du Renon, Résidence du Château : 0 voix

Résidence des Platanes : 6 voix

Résidence des jardins : 2 voix

Résidence du Réservoir : 4 voix

Résidence des Pervenches : 3 voix

Le bâtiment de la gendarmerie se nommera donc : « Résidence des Platanes »

- **Projet d'aménagement du parking de la Gare** : le Maire explique aux enfants que le parking sera aménagé pour les usagers du train, un city stade sera installé et une crèche sera également construite sur cette grande parcelle.
Une réunion est programmée cette semaine avec la communauté de commune Centre Dombes et l'EPFL pour aborder les points juridiques liés au dossier de la crèche (statut du foncier).

3 – ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire explique aux enfants que le conseil municipal a décidé de supprimer l'éclairage public entre 23h et 5h pour des raisons d'économie d'énergie (économie prévue entre 4.000€ et 5.000€). Ce dispositif devrait être fonctionnel pour le mois d'août ; cela nécessite de prendre une délibération, d'avertir la population, de prendre un arrêté, d'installer une signalétique.

Un enfant s'interroge de cette décision pour tous ceux qui travaillent de nuit ? Le Maire répond que la commune fait l'essai sur une année et en fera le bilan ensuite pour décider de la poursuite ou non de cette coupure nocturne. La sécurité n'est pas impactée d'après les expériences d'autres communes qui ont mis en place ce dispositif.

Le Maire informe également que pour des raisons écologiques, toutes les ampoules obsolètes ont été changées.

L'éclairage public, route de Beaumont, a été installé et est fonctionnel.

4 – SIGNALISATION DU VILLAGE

Le Maire explique que la signalisation « zone 30 » dans le village n'est pas cohérente et qu'il est donc nécessaire d'harmoniser cela. Il propose d'étendre la zone 30 à l'ensemble du village, c'est-à-dire qu'à chaque entrée du village un panneau 30 serait installé. Cela permettrait également d'apporter une solution au fait que les voitures roulent trop vite dans Marlieux. (pétition il y a quelques mois)

Un long débat s'installe aboutissant à la conclusion qu'il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir à cette proposition qui sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Les questions soulevées étant les suivantes :

- Sera-t-il réellement possible de respecter la limitation de vitesse à 30km/h notamment route de la Mitaine, route de Châtillon, route de Saint Nizier le Désert ?
- Comment faire respecter cette limitation de vitesse (absence des gendarmes, absence d'agent de police municipale) ?
- Est-ce que cette limitation de vitesse aura un impact réel sur la vitesse à l'entrée de l'agglomération ou entrée du centre village ?
- Réfléchir à une autre façon de faire ralentir les automobilistes arrivant de la route de la Mitaine sur la Grande rue
- Est soulevé la mise en sécurité des piétons (notamment des enfants) route de la Mitaine et route de Châtillon.

A l'issue de ce débat les enfants se retirent de l'assemblée et le Maire les remercie pour leur participation.

Le Maire poursuit en évoquant la possibilité d'instaurer « une zone de rencontre » au niveau des écoles. Il s'agit d'une zone à priorité piétonne ouverte à tous les modes de circulation. *« Dans cette zone les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »*

Autres points de réflexion :

- revoir la signalétique pour l'église, le cabinet des infirmières, la Résidence de la Dent du Loup,

- une signalétique a été demandée par l'entreprise des montgolfières et le GAEC des Clougères
- Nécessité d'activer les arrêts minute, proposition de définir une zone bleue.

5 – PROJET D'AGENCE POSTALE

Un plan de l'installation a été transmis en mairie avec les demandes techniques pour la mise en marche (raccordements électriques, informatiques et téléphoniques) qui pourrait se faire vers le 20/09/2016.

Des interrogations subsistent quant aux plages horaires demandées par la Poste et à l'organisation pratique. Valérie Multon précise qu'une embauche sera nécessaire et que dans l'éventualité d'une mise à disposition d'un agent communal il conviendra alors de redéfinir son poste.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir une agence postale et donne pouvoir au Maire pour engager les démarches administratives nécessaires.

6 – DOSSIER ANTENNES

Le Maire refait l'historique de ce dossier. En 2015, la mairie est démarchée par 2 antennistes (FPS et TDS) argumentant l'installation d'une antenne pour une meilleure couverture.

L'emplacement proposé à ce moment était l'extrémité du parking SNCF. Depuis, la décision d'installer une crèche sur la zone du parking SNCF est engagée et l'installation de l'antenne est remise en cause compte tenu de sa proximité de la future crèche. Les 2 projets (la création d'une crèche et l'installation de l'antenne) sont donc mis en balance. Un deuxième emplacement de l'antenne est alors envisagé : à l'extrémité du terrain de boule vers le cimetière.

Le maire présente les inconvénients de cette implantation d'antenne (esthétique, maisons impactées,) et les avantages (éloignement de l'antenne des structures « sensibles », maîtrise financière de l'implantation de l'antenne).

Après une longue discussion il est proposé d'installer l'antenne dans le nouveau cimetière dans son extrémité Nord proche du mur longeant la RD27 en créant un accès direct et indépendant depuis la RD27 pour ne pas perturber le fonctionnement du cimetière. **Un vote à bulletin secret est organisé : 15 voix Pour.**

Le Maire précise qu'il se renseignera sur les possibilités techniques de cette implantation.

7 – PERSONNELS

Valérie MULTON expose la demande de Marjorie BERGE, ATSEM 1^{ère} classe, d'accéder au grade supérieur, ATSEM principale 2^{ème} classe (lecture de son courrier). C'est un avancement par ancienneté auquel elle a droit. La demande doit toutefois passer par la commission paritaire du centre de gestion pour validation.

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avancement de grade de Marjorie BERGE.

8 – COMPTES RENDUS DES REUNIONS

- PLU : Dominique D'ALMEIDA informe le conseil municipal que la modification du PLU est opposable à compter du 18/06/2016 ce qui autorise maintenant la construction du city-stade et de la crèche. L'approbation par le conseil municipal de la modification du PLU a fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication dans la Voix de l'Ain. Le dossier de modification du PLU va maintenant être diffusé aux différentes structures concernées.

Concernant la révision du PLU : les dernières corrections du rapport de présentation et du plan de zonage sont en cours. Le règlement a été relu par le service ADS unifié puis retravaillé par la commission PLU et l'urbaniste au vu de ses remarques. Il devrait vite être finalisé. Reste à terminer le zonage d'assainissement qui est dépendant du travail en cours des cabinets NALDEO

(diagnostic des réseaux) et ARTELIA (reconstruction de la station d'épuration). Il semblerait possible d'avoir les éléments nécessaires pour finaliser la partie assainissement fin juillet. Ensuite on entamera toute la partie administrative du dossier (consultation des services, enquête publique...)

Aménagement de la berge du renom au Lavoir

- Syndicat Veyle Vivante : Pascal MANGUELIN rapporte que le syndicat travaille avec 23 communes sur un plan de désherbage. La mise en place d'un plan de désherbage permet d'obtenir des subventions pour l'achat de matériel. Marlieux s'est déjà engagé avec le syndicat des territoires de chalaronne pour son plan de désherbage, un rendez-vous est organisé le 27/06 pour cela. Le programme fossés est reporté en novembre-décembre.
- Aménagement de la berge du Renon au lavoir : Une réunion de terrain s'est tenue le 13/06 à 10h avec le Syndicat Mixte Veyle Vivante, pour discuter des travaux d'aménagement de la berge qui sont à prévoir cet automne. Il n'y avait pas de représentants de la pêche contrairement à ce qui avait été convenu. Après subvention, le coût des travaux sera réparti pour 60% à la commune et 40% pour le syndicat.
- Une nouvelle réunion sur le PNR est prévue le 22/06 à Versailleux à 20h30, organisée par les tenants du PNR
- Fusion des communautés de commune : le Maire informe le conseil municipal que la future communauté de communes issues de la fusion s'appellera : communauté de commune de la Dombes.
Le Maire projette et commente le diaporama présentant les résultats des groupes de réflexions sur la fusion des 3 communautés de communes.

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Francis PESTELLE informe que lors du concert « Dra Housse » (cuivres en Dombes) du 14/07 à 19h, le comité des fêtes s'occupera de la buvette.
- Eliane ROGNARD et Colette DECHAIX ont suivi la formation sur les cimetières et souhaitent organiser une réunion avec le maire et Valérie pour faire le point des choses importantes à mettre en place.
- Une réunion est organisée le 04/07 à 9h30 avec la mairie, Pôle enfance, l'école (Le Directeur a prévenu de son absence) et la bibliothèque pour faire le point sur le fonctionnement de la bibliothèque.
- A la demande du ministère, désignation d'un correspondant « défense » au sein du conseil municipal : Pierre MILLET. Il sera un point de contact privilégié pour la Défense et la délégation militaire départementale (DMD).

Prochain conseil municipal : Mardi 19/07 à 20h

La séance est levée à 21h30.